

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Table with 2 columns: Duration (e.g., Trois mois, Six mois, Un an) and Price (e.g., 74 75, 132 25, 260 00).

Head, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, etc. Le prix des Abonnements est payable d'avance.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Table with 2 columns: Type of insertion (e.g., Annonces, Réclames) and Price (e.g., 20 ct, 30 ct).

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Boulevard de Paris, chez MM. HAYAS, Libraires, et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame des Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

Table with 2 columns: Date (22 MARS) and various financial figures (e.g., 74 75, 132 25, 107 95).

Table with 2 columns: Date (23 MARS) and various financial figures (e.g., 73 25, 183 00, 107 70).

Table with 2 columns: Date (23 MARS) and various financial figures (e.g., 25 16 1/2, 138 00, 32 65).

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 23 mars. Change sur Londres 4.84 1/2; change sur Paris, 5.17 0/0.

ROUBAIX 23 MARS 1877.

Bulletin du jour

Maintenant que la commission parlementaire, chargée d'examiner la proposition Laisant, vient de terminer ses travaux, il nous paraît intéressant d'en présenter le résumé à nos lecteurs.

guments que la réduction à trois ans du service militaire entraînerait fatalement la désorganisation de notre armée.

Il va sans dire que M. le général Berthaut, ministre de la guerre, appelé au sein de la commission, a repoussé, avec non moins d'énergie que M. Thiers, la malencontreuse proposition; et il l'a fait avec toute l'autorité que lui donne sa compétence en pareille matière.

La question du volontariat a aussi donné lieu à de vifs et longs débats. Bien loin de vouloir supprimer le volontariat d'un an, M. Thiers aurait voulu qu'on l'eût porté à deux ans, mais cette proposition combattue hier, par M. le colonel Tézinas, a été abandonnée par le président de la Commission, qui a reconnu que toute modification apportée au système actuel ne manquerait pas de produire une fâcheuse impression sur le pays.

Après avoir remercié le Maréchal, le Cardinal a déclaré qu'il était moins touché de l'honneur du cardinalat que des devoirs redoutables qu'il lui impose; puis il a continué en ces termes : Etre associé dans une certaine mesure au gouvernement de l'Eglise universelle, entrer dans les conseils du Pontife, qui la régit; défendre les droits sacrés de ce chef auguste, quand Dieu vient à le rappeler à lui; participer au choix de son successeur, soutenir enfin et de si hautes prérogatives par la sagesse de sa doctrine, la fermeté de son caractère et l'accord de sa vertu: tel est l'esquisse bien imparfaite des obligations d'un membre du Sacré-Collège.

Or, si dans les temps où l'Eglise jouissait d'une paix profonde, ces obligations ont toujours été, pour les hommes de foi et de conscience, un sujet d'honneur, elles empruntent des circonstances présentes un caractère de gravité qu'elles n'eurent jamais, peut-être, et malheur à moi si je ne m'en sentais pas troublé jusqu'à plus juste mesure de men ans.

Après avoir versé si généreusement votre sang pour la défense du pays, vous avez droit de me demander de ne pas ménager le mien, si jamais la gloire et le service de Dieu, les droits de son Eglise menacés, le salut de mon peuple, et j'ajoute: l'honneur et les intérêts de notre France bien-aimée, venaient à le demander.

Ceux-là se trompent en effet, et font au clergé catholique l'injure la plus imméritée, qui prétendent que le dévouement profond aux intérêts de la religion affaiblit fatalement dans les âmes le dévouement à la patrie.

Rien n'est plus faux: loin de s'exclure, ces deux amours sacrés se confondent, s'inspirent et se forment mutuellement. Combien de noms illustres, inscrits dans les annales de l'Eglise pour les services éminents qu'elle en a reçus, qui le sont pareillement dans l'histoire du pays pour l'avoir ardemment aimé, fidèlement servi et avoir ajouté de nouveaux fleurons à sa couronne de gloire.

Tels sont encore, je le dis ici bien haut, tels seront toujours les sentiments de cet évêque vraiment national qui a fait la France, dit l'histoire Gibbon, comme les abeilles font leur ruche, et de ce clergé modeste et désintéressé entre tous, qui l'a secondé dans cette tâche patriotique.

lini, c'est par Londres et non pas St-Petersbourg et Berlin que nous en serions informés. LEON DUVILLIER.

MM. Hermann d'Arnim, ancien conseiller de légation, Loë, ancien secrétaire de légation à Paris, et Gieslen, journaliste, viennent d'être tous trois poursuivis devant le tribunal correctionnel de Berlin pour offenses envers M. de Bi-mar-ki; le premier de ces messieurs a été condamné à 3 mois de prison, le second à 1 an et le 3e à 3 ans.

Le bruit courait hier soir, chez divers personnages politiques, que plusieurs arrestations importantes, avaient été faites dans la journée, à Lyon, à la suite d'une enquête sur les menées de l'Internationale. Nous pouvons affirmer que ce racontar est absolument faux, rien n'étant venu le confirmer dans les régions officielles.

Voici les paroles que Mgr l'Archevêque de Lyon a prononcé à la remise de la barrette de Cardinal des mains du Maréchal :

Après avoir remercié le Maréchal, le Cardinal a déclaré qu'il était moins touché de l'honneur du cardinalat que des devoirs redoutables qu'il lui impose; puis il a continué en ces termes :

Après avoir remercié le Maréchal, le Cardinal a déclaré qu'il était moins touché de l'honneur du cardinalat que des devoirs redoutables qu'il lui impose; puis il a continué en ces termes :

Après avoir remercié le Maréchal, le Cardinal a déclaré qu'il était moins touché de l'honneur du cardinalat que des devoirs redoutables qu'il lui impose; puis il a continué en ces termes :

Après avoir remercié le Maréchal, le Cardinal a déclaré qu'il était moins touché de l'honneur du cardinalat que des devoirs redoutables qu'il lui impose; puis il a continué en ces termes :

Après avoir remercié le Maréchal, le Cardinal a déclaré qu'il était moins touché de l'honneur du cardinalat que des devoirs redoutables qu'il lui impose; puis il a continué en ces termes :

Après avoir remercié le Maréchal, le Cardinal a déclaré qu'il était moins touché de l'honneur du cardinalat que des devoirs redoutables qu'il lui impose; puis il a continué en ces termes :

Après avoir remercié le Maréchal, le Cardinal a déclaré qu'il était moins touché de l'honneur du cardinalat que des devoirs redoutables qu'il lui impose; puis il a continué en ces termes :

Après avoir remercié le Maréchal, le Cardinal a déclaré qu'il était moins touché de l'honneur du cardinalat que des devoirs redoutables qu'il lui impose; puis il a continué en ces termes :

dois en même temps vous remercier, monseigneur le Maréchal, de cette bienveillance qui a de moi pas dit, dirigé le choix du Saint-Esprit, mais qui s'y associe avec une spontanéité dont je ne saurais perdre le souvenir.

Voyage de S. A. le Prince Impérial dans le Midi de la France

Voici sur ce voyage dont on a quelque peu parlé les détails les plus circonstanciés et les plus absolument vrais.

Le 15, au matin, à Toulon, une dépeche, adressée de Monte-Carlo à M. Meyrena, dont les opinions bonapartistes, qu'il ne cèle pas, se resserrent, — sont bien connues de tous, — portait ces seuls mots : « Arrivez avec amis ». Comme il n'est pas de comère à laquelle le télégramme ne puisse rendre plusieurs langages, le premier écho de cette nouvelle pénétra dans la préfecture. Le préfet du Var, dont le principal souci est la sécurité de l'Etat, comprit tout de suite, par un admirable trait d'intuition, qu'il s'agissait d'un fait grave pouvant compromettre l'avenir de la République. De même que les bacheliers français traduisent le : « Numero deux imparo gaudet » par : le numéro deux se réjouit d'être imparé, le préfet dit le « ami » de la dépeche par « prince impérial ». Et voilà le feu à la mèche. Nous allons suivre le traité de poudre.

M. Meyrena, très-répandu dans le monde toulonnais, apprend par une indiscretion, l'arrivée d'une dépeche confiée lui annonçant la venue du Prince. Il court à la gare, précédé par le prince, et se précipite dans le grand-prie, peut-être, et saute sur le quai pour embrasser le jeune prince que le secret de son incognito est découvert.

Le prince descend de voiture, passe par une série de défilés, saute dans un fiacre comme s'il s'agissait de fuir les Tuileries; et se fait conduire au Grand-Hôtel, où bientôt il s'enferme dans sa chambre, et se met au lit, faisant appeler un médecin. Son Altesse, au fait, fatigué du voyage, était fort souffrante. Pendant ce temps, MM. Meyrena frères et Halton, qui accompagnaient l'illustre voyageur, gagnaient paisiblement l'Hôtel, escortés par une garde considérable et curieuse autant que dévouée. Le prince Louis ne devait pas partir, il suivait son itinéraire, que traverser Toulon; l'état de sa santé l'obligeait à demeurer trois jours dans cette ville, sans quitter ses appartements. C'est donc dans une ville française qu'il a pu passer la journée du 16 mars, sans que cette ville ait eu connaissance de sa venue. Pendant ce temps, le télégraphe avait marché; la France entière avait su qu'elle possédait le fils de Napoléon III sur son territoire, et de toutes parts, les journaux, les égrammes demandant des nouvelles, s'offraient plus humbles et les plus princiers se hospitalités, toutes sollicitations auxquelles Son Altesse répondait invariablement ou faisait répondre qu'il ne savait ce qu'on lui voulait qu'il s'enquerrait auprès de son père, et qu'il n'avait rien de commun avec le chef, désormais hautement avoué, du parti bonapartiste.

On comprend facilement que toutes ces dénégations ne produisaient que l'effet contraire à celui qu'on attendait le prince. Des raisons de discrétion, interdites de donner ici les noms des personnages considérables qui, dans la région du Midi, pour saluer Son Altesse; on ne doit relever qu'un détail touchant, des visites qui affluèrent au Grand-Hôtel. Dans la matinée du 16, une petite fille, toute vêtue de blanc, vint apporter au Prince un simple bouquet de violettes, oubliant, dans sa charnante timidité, les paroles qui devaient accompagner son humble et gracieux hommage. Son Altesse la prit sur ses genoux, et lui faisant remettre, par M. Halton, une boîte de bonbons, lui dit qu'il n'était point ce qu'on lui avait dit qu'il n'était, mais qu'en remerciement de son bouquet, il lui donnait ce petit cadeau comme à une jolie enfant qui savait reconnaître son humble et gracieux hommage. La pauvre enfant, ayant des larmes pleines les yeux, lui jura qu'elle mettrait la petite boîte sous un beau globe, et qu'elle la conserverait toujours. Voilà sans doute un souvenir qui figurera au repas de noces de l'enfant devenue femme.

Le 17, le prince Louis, se sentant mieux portant, décida de quitter Toulon où l'excitation de la curiosité populaire arrivait à son comble, et de se rendre à Marseille, par un canal de le conduire dans son yacht jusqu'à Marseille, il fit partir ses amis devant lui et se rendit à la gare, suivi d'un seul domestique, par des chemins détournés. Il comptait sans la renommée aux cent bouches. Malgré ces précautions prises, il fut vite reconnu; on a clin d'œil, une foule considérable s'empêcha de le laisser passer, et se dévota à cette curiosité, qu'il ne recherchait point, dut se réfugier dans le cabinet du chef de gare qui s'inclina, parfaitement incrédule, mais courtois, devant le voyageur qui l'a-surait, presque avec colère, qu'on lui attribuait une qualification qu'il n'avait point. Un coupé ayant été ajouté au train, le prince s'y dirigea sans pouvoir échapper à l'étreinte d'une vieille femme qui lui sauta au cou en l'inondant de ses larmes et de ses baisers, et sans pouvoir encore refuser l'hommage qu'on lui fit d'une corbeille de fraises... au mois de mars! Le train se mit en marche, assisté les idées se déconcertant dans son cabinet, et le chargé de troubler la tranquillité publique, se déroba, craignant la ville en traversant le buffet et se fit, au goup d'une voiture de louage, conduire à l'hôtel de Noailles, où il se coucha. Le lendemain matin, dès l'aube, le préfet des Bouches-du-Rhône fit venir le commissaire central dans son cabinet, et le chargé d'aller prier le prince de quitter la ville au plus tôt, afin d'éviter les conséquences peut-être fâcheuses qui pourraient résulter d'une colossale manifestation préparée depuis la veille. Le commissaire, sceptique par nature et par profession, répondit au préfet qu'il ne croyait pas à la venue du prince impérial, et que les voyageurs venant de Monte-Carlo devaient être « des filous ».

Il fut rempli par sa mission et, suivi de son secrétaire, il se rendit à l'hôtel de Noailles où il reçut M. Halton qui lui dit que son compagnon de route reposait encore. Le magistrat insistant pénétra dans la chambre de Son Altesse qui répondit à toutes les questions et lui donna toutes les explications qu'il pouvait souhaiter : « Qui que vous soyez, Monsieur, » lui dit le commissaire de police, je vous réponds qu'on ne touchera pas à un cheveu de votre tête qu'à partir d'aujourd'hui vous n'avez plus de corps ».

Toutes mesures furent prises en effet, les voyageurs purent gagner la gare sans trop d'ombre et y prendre le train qui les menait à Lyon, le 19 mars, à six heures dix minutes. Là encore, ils avaient été devancés par le bruit de leur arrivée. L'effluence était considérable; s'étant renversés le soir au théâtre, ils n'y purent demeurer et furent s'enfermer au Grand-Hôtel qu'ils ne quittèrent que le lendemain matin, pour se rendre à Dijon.

Comme à leur arrivée la gare était encombrée de curieux; l'un d'eux, un employé du chemin de fer s'approcha de Son Altesse et lui demanda s'il était vraiment le prince impérial; celui-ci se déroba bien vite à cette curiosité trop manifeste et fut se réfugier dans son coupé, devant la portière duquel le commissaire de la gare dut se tenir jusqu'au départ du train afin d'éviter la foule des importuns. Voulaient éviter le renouvellement de ces scènes, le prince impérial, et que les voyageurs sans s'arrêter à Dijon, comme il le souhaitait, il vint à Paris où il est arrivé le 19 au soir et descendu rue Lafayette N° 31.

C'est là que se trouvaient hier, matin, réunis, MM. Meyrena et Halton en compagnie du comte Isaac de Camonno, le héros véritable de cette burlesque aventure causée par un préfet trop zélé.

On se doit pas oublier qu'à Toulon, le 18, une messe en musique a été célébrée en reconnaissance du rétablissement de la santé du prince, et qu'un des frères Meyrena qui n'avait point accompagné M. de Camonno dans la suite de son voyage, a dû, bon gré malgré, y assister; quoi qu'il en ait dit pour démentir les crédules Toulonnais.

On assure qu'au prochain mouvement préfectoral, le préfet du Var se verra gratifié d'un avancement mérité.

SENAT

Présidence de M. Audren de Kerdel. Séance du 22 mars. La séance est ouverte à 3 h. 15.

M. Pelletan dépose le rapport sur la proposition de M. Hérol, concernant le duel.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local.

M. Béranger adresse une question au garde des sceaux au sujet des concours pour la magistrature institués par M. Dufaure.

Le garde des sceaux répond que les concours sont maintenus.

Il dit que les résultats qu'ils ont produits ne peuvent qu'encourager le ministre et suivre la voie indiquée par M. Dufaure.

M. Martel ajoute qu'un nouveau concours aura lieu lorsque les jeunes gens désignés par le derniers concours auront été placés.

Le Sénat adopte le projet voté par la Chambre des députés concernant les explosifs de feu grisou.

Le Sénat vote ensuite à l'unanimité de 235 votants le projet adopté par la Chambre des députés concernant les récompenses de l'exposition de Philadelphie.

Une proposition de M. Jules Favre relative aux tribunaux de première instance est renvoyé à la commission d'initiative.

Le Sénat décide qu'il tiendra séance samedi pour s'occuper de la question des savons.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 22 mars. Présidence de M. Jules Grévy. La séance est ouverte à 2 h. 30.

La Chambre reprend la discussion de la convention conclue avec la Compagnie d'Orléans.

M. Wilson dit qu'il faut racheter immédiatement les lignes comprises dans la convention et le plus tôt possible les lignes en général.

M. Laroche-Joubert se prononce également pour le rachat.

M. de Juste appui ensuite la convention.

La discussion générale est close. Une discussion s'engage au sujet des contre-projets de MM. Allain-Targé, Lecesse, Waddington et de Saint-Paul.

M. Christophle déclare qu'il renonce à la convention, mais qu'il ne renonce pas à son principe.

Il demande le renvoi à la commission de l'amendement de M. Allain-Targé.

M. Cochery déclare que la commission est prête à examiner l'amendement.

M. Bethmont appuie le projet Waddington.

M. Gambetta dit qu'il ne s'agit que du rachat des lignes comprises dans la convention.

M. Allain-Targé déclare qu'il accepte le rachat de toutes lignes en souffrance.

M. Leclercq fait remarquer qu'il n'existe aucun accord entre le projet du ministre et celui de M. Allain-Targé.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 23 Mars 1877.

ROUTE DE L'ABIME

PAR RAOUL DE NAVERY

VIII

CHARITÉ (suite)

Sur un lit désagréable et sale, un vieillard pousait des cris douloureux. Une femme aveugle assise dans un angle promenait ses doigts tremblants sur le front de deux enfants hideux, grimes de la misère, dont les yeux hagards trahissaient à la fois la souffrance et l'idiotie. De la paillasse amoncelée au fond de la chambre avait sans doute jusqu'à ce moment servi de couche aux petits malheureux. Dans une partie de la pièce éclairée d'aplomb par la fenêtre, Rolland distinguait avec surprise les plus beaux d'une robe de riche étoffe. Il ne voyait en ce moment que la jupe de faille relevée simplement à la Blanchisseuse et une belle chevelure blonde un peu dérangée par l'actif labeur auquel se livrait une jeune femme. Elle tirait d'un paquet posé à terre des draps

et des oreillers, tandis qu'un commissionnaire aidé par une vieille servante achevait de monter un bois de lit. Le sommier et les matelas rangés, la jeune femme étendit les draps, les lissa avec soin, et souriant à la servante, rangea les couvertures, plaça les oreillers, puis regarda ce lit blanc et moelleux avec une sorte d'orgueil.

— Est-ce bien pour un essai, Annette? demanda-t-elle.

Le son de cette voix frappa Rolland. Tout d'abord, se voyant prévenu dans l'accomplissement de son œuvre charitable, il se demanda s'il ne vaudrait pas mieux revenir une autre fois que de troubler en ce moment ceux qui s'occupaient de la malheureuse famille. La vive sensation de joie qu'il ressentait en reconnaissant une voix qui lui était chère le porta au contraire à demander tout de suite sa part de bienfait.

Il s'avança rapidement, puis s'arrêta une seconde encore. Au moment où la jeune femme se dirigeait du côté du vieillard qu'il s'agissait de transporter dans le lit nouveau, le comte d'Ivrée se trouva en face de mademoiselle Belle-forgue. Une vive rougeur monta au front de la jeune fille. Elle resta interdite, prise à la fois d'émotion et d'une sorte de honte. Elle ne redoutait pas que l'on apprît ses bonnes œuvres par respect humain; mais se rappelant les conseils de monsieur d'Ivrée, et sachant au fond de son âme le mobile qui, depuis le jour de la vente de charité, la poussait chez les pauvres, elle restait émue, sur-

prise, se demandant si le comte ne devinerait rien, s'il ne comprendrait pas.

Rolland comprit, car son regard rayonna d'une joie pure. Il n'adressa aucune parole banale à Coëlia, mais lui désignant le vieillard, il dit à la jeune fille :

— Le brave commissionnaire et moi, nous allons transporter le malade.

— Bien, répliqua Coëlia, je pourrai m'occuper des enfants.

Le jeune fille se dirigea vers les petits malheureux, qui regardaient autour d'eux sans rien comprendre à ce qui se passait, tandis qu'Annette donnait des soins à leur mère aveugle.

Le commissionnaire et Rolland, se trouvaient près du lit et l'homme à la plaque allait ôter la couverture qui pouvait le gêner pour soulever le malade, quand celui-ci poussa un cri d'effroi :

Le jeune homme regarda doucement le malade, et lui serra la main.

— Silence! Monsieur! silence... dit le malheureux, si cette dame savait...

— Elle doit savoir, répliqua monsieur d'Ivrée, parce qu'elle est assez généreuse; pour tout excuser. Demain, je vous enverrai mon médecin, aujourd'hui, je vous panserai moi-même.

Monsieur d'Ivrée rejoignit Coëlia.

— Mademoiselle, dit-il, j'ai besoin de compresses et de bandes de tout fin...

— Me voici, répondit Coëlia. Les pieds du malheureux furent dégragés des couvertures, et Coëlia les lava avec des précautions infinies. Rolland l'aidait. Jamais il n'avait trouvé plus de grâce à cette jeune fille, jamais son regard ne l'avait enveloppé avec autant de sollicitude et de tendresse. Il lui semblait qu'elle lui appartenait un peu, et par un lien secret rattachait leurs âmes.

violettes d'un sou? Coëlia ressemblait à une plante subitement épanouie par une tiède brise de printemps, et qui promettrait une ample moisson de fleurs et de fruits. Certes, cette enfant si docile au bien ne demandait qu'à suivre une impulsion nouvelle. Rolland savourait l'immense joie de se dire qu'il deviendrait le guide de Coëlia; si jamais un e-poir d'avenir ne leur était permis, il laisserait du moins dans sa vie une trace ineffaçable: elle lui devrait des sentiments, des lumières et des joies destinées à changer sans retour sa destinée.

Quand l'aveugle fut soigneusement habillée, que les enfants lavés et souriants l'entourèrent, Annette dressa le couvert près du lit du malade.

Une volaille froide, du pain blanc, des bouteilles de vin, du fromage, des fruits, des confitures et des gâteaux allumèrent à la fois la convoitise et la joie des enfants. Coëlia les servait, attentive comme une mère, gaie comme une sœur. Rolland s'occupait du vieux forçat, et, comme le malheureux semblait confus des soins de monsieur d'Ivrée, et préoccupé d'un souvenir, Rolland, par un sentiment d'exquise délicatesse, dit à Coëlia :

— Ne pensez-vous pas, Mademoiselle, que nous devons rompre le pain avec nos protégés, sans cela il se croiront trop nos obligés, mieux vaut qu'ils deviennent nos hôtes.

La jeune fille cassa un gâteau et en tendit la moitié à Rolland.

Une grosse larme roula dans les yeux d'un forçat.

— Que Dieu vous donne le bonheur, Mademoiselle! dit-il en joignant les mains.

Que Dieu vous garde la lumière! ajouta l'aveugle.

— La lumière... répéta Coëlia presque bas, la lumière, vous avez raison...

Elle regarda Rolland d'Ivrée comme si c'était de lui qu'elle attendait ce secours nouveau, cette illumination céleste; et pendant un moment, le silence des deux jeunes gens fut plein d'une émotion religieuse.

Un moment après Coëlia quittait le greulier, où elle laissait l'abondance; et comme le comte d'Ivrée le saluait d'un adieu :

— Est-ce que vous voulez?... demanda-t-elle.

— Je vous ai appris la charité, répondit-il, je vous révélerai Dieu.

(A suivre.)

Caisse d'épargne de Roubaix. Feuilleton de la séance du 15 Mars 1877.

Sommes versées par 171 déposants, dont 66 nouveaux MM. HAYAS, Fr. 19.633.00

130 demandes en remboursement. 18.294.75 Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. Eloy Toulemonde et Victor Delreano, directeurs.